

REGLEMENT GENERAL DU JEU-CONCOURS

« Concours – LPO Journées mondiales des Vautours – Juillet 2025 ».

Article 1 - ORGANISATION

La LPO (Ligue pour la Protection des Oiseaux), association loi 1901, dont le siège social est Fonderies Royales, CS 90263, 17305 Rochefort CEDEX, organise du 22 au 28 juillet 2025 inclus un concours sur Facebook et sur Instagram intitulé « **Concours – LPO Journées mondiales des Vautours – Juillet 2025** ».

Article 2 - QUI PEUT PARTICIPER

Ce concours est ouvert à toute personne physique majeure résidant sur le territoire français, hors salariés LPO. La participation est gratuite. Si la personne est mineure, elle doit pouvoir justifier d'une autorisation de ses représentants légaux pour participer au jeu.

Il ne sera accepté qu'une seule participation par personne. La participation est strictement nominative et le participant ne peut, en aucun cas, jouer sous plusieurs pseudonymes ou pour le compte d'autres participants.

Article 3 - COMMENT PARTICIPER

La participation au jeu s'effectue en :

- Se connectant sur son compte Facebook ou son compte Instagram. Si la personne n'a pas de compte, elle devra se créer un compte Facebook ou Instagram puis se connecter à celui-ci.
- Se rendant sur le compte Facebook LPO France à l'adresse suivante : <https://www.facebook.com/LPO.fr> ou Instagram LPO France à l'adresse suivante : https://www.instagram.com/lpo_officiel/ du mardi 22 au lundi 28 juillet 2025 inclus.
- Se rendant depuis le compte Facebook ou le compte Instagram LPO France sur la publication publiée le mardi 22 juillet 2025 à 9h00.
- En commentant et en répondant la question suivante pour valider la participation : Quelles sont les quatre espèces de vautours présentes en France ?

Durée du jeu-concours :

- 7 jours (du 22 juillet 2025 9h00 au 28 juillet 23h59 inclus)

Les participants peuvent jouer 24 heures sur 24, en se connectant sur la page <https://www.facebook.com/LPO.fr> ou la page https://www.instagram.com/lpo_officiel/ via un navigateur Internet standard. La responsabilité de l'association organisatrice ne pourra en aucun cas être engagée en cas d'éventuel dysfonctionnement du mode de participation au présent jeu, lié aux

caractéristiques-mêmes de l'Internet ; dans ce cas, les participants ne pourront prétendre à aucune contrepartie de quelque nature que ce soit.

Les données personnelles collectées sont destinées à l'association organisatrice et non à Meta.

Article 4 - DOTATIONS ET MODES DE SELECTION DES GAGNANTS

À l'issue de la période de jeu, un tirage au sort sera effectué parmi les personnes ayant correctement listé les quatre espèces de vautours présentes en France pour désigner 9 (neuf) gagnants sur Facebook et 9 (neuf) gagnants Instagram.

Le premier (1) gagnant remportera une [paire de jumelles LPO Arctica 10x42](#) d'une valeur unitaire de 149€ TTC et un (1) [Pin's LPO](#) d'une valeur unitaire de 5,50€ TTC, les trois (3) suivants un abonnement d'un an à [L'Oiseau Mag](#) d'une valeur unitaire de 24€ TTC un (1) [Pin's LPO](#) d'une valeur unitaire de 5,50€ TTC, les cinq (5) suivants une (1) [casquette LPO Coton recyclé gris clair](#) d'une valeur unitaire de 18,90€ TTC et un (1) [Pin's LPO](#) d'une valeur unitaire de 5,50€ TTC.

Chaque prix est incessible et ne pourra être échangé sous forme de contrepartie en numéraire. Il devra être accepté tel quel.

Les gagnants seront prévenus individuellement, par tout moyen à la disposition de l'association organisatrice.

Tout gagnant n'ayant pas pu être contacté ou ne s'étant pas manifesté dans les 7 jours suivant le jour où il a été contacté et a été informé être gagnant, ne sera plus autorisé à réclamer son gain. Et dans ce cas, sa dotation sera remise en jeu pour un nouveau tirage au sort.

Article 5 - RESPONSABILITES

Toute interprétation litigieuse du présent règlement, ainsi que tous les cas non-prévus, seront tranchés par la LPO.

Aucune demande téléphonique ou écrite relative à l'interprétation ou l'application du présent règlement, aux modalités du présent jeu-concours, ou à la liste des gagnants, ne sera admise. La LPO (Ligue pour la Protection des Oiseaux) ne saurait être tenue responsable dans le cas d'éventuelles grèves, retards des services d'expédition de la dotation ne permettant pas aux gagnants d'en profiter pleinement. La LPO (Ligue pour la Protection des Oiseaux) n'assume aucune responsabilité quant à l'état de livraison et/ou en cas de vol de la dotation acheminée par voie postale.

La LPO (Ligue pour la Protection des Oiseaux) se réserve la possibilité d'invalider à tout moment et sans préavis la participation de tout participant qui n'aurait pas respecté le présent règlement.

Article 6 - PROTECTION DES DONNÉES

La LPO (Ligue pour la Protection des Oiseaux), association organisatrice et responsable de traitement, recueille des données à caractère personnel concernant les participants et met en œuvre des mesures techniques et organisationnelles appropriées pour s'assurer que les traitements de données à caractère personnel sont effectués conformément à la législation applicable.

Les informations nominatives sont recueillies à des fins de détermination des gagnants du jeu-concours et d'envoi des dotations dans le cadre de la participation au jeu concours « **Concours - LPO Journées mondiales des Vautours - Juillet 2025** » et sont donc obligatoires. Par conséquent, les personnes qui souhaiteraient les supprimer avant la date de fin du jeu ne pourront pas participer au tirage au sort.

Plus précisément, il s'agit des données d'inscription nécessaires à la prise en compte de la participation, à savoir : leur pseudo Facebook ou leur pseudo Instagram.

Dans le cas où le participant est déclaré gagnant du jeu concours, il s'agit uniquement des données nécessaires à l'attribution du lot, à savoir : prénom, nom, adresse postale et adresse mail.

Le gagnant autorise expressément la LPO (Ligue pour la Protection des Oiseaux) à reproduire et à publier gracieusement sur les documents d'information liés au présent jeu-concours l'identité des gagnants, à savoir l'initiale de leur pseudo Facebook ou Instagram, leur prénom.

Les données personnelles recueillies ne sont utilisées que dans le cadre du présent jeu. Elles seront uniquement destinées à l'association organisatrice.

Elles demeurent confidentielles et ne seront pas utilisées à des fins de sollicitations commerciales. Elles ne pourront être utilisées et/ou exploitées par l'association organisatrice à des fins publicitaires sans consentement préalable explicite du participant.

Les données personnelles seront conservées par l'association organisatrice pendant 1 mois à compter de la fin du jeu et la distribution effective des lots pour l'association organisatrice.

Conformément à la réglementation applicable, vous bénéficiez d'un droit d'accès à vos données à caractère personnel. Dans les conditions prévues par le Règlement Général relatif à la Protection des Données (RGPD), vous pouvez également demander une limitation du traitement, la rectification ou l'effacement des données vous concernant, ainsi que leur portabilité, ou communiquer des directives sur le sort de ces données en cas de décès.

Toute demande d'accès, d'opposition, de modification, de rectification et de suppression pourra être exercée à l'adresse suivante : LPO, Fonderies Royales, CS 90263, 17305 Rochefort CEDEX.

Article 7 - ACCEPTATION DU REGLEMENT

Le fait de participer à ce jeu-concours au sort implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement et la renonciation à toute action de recours.

Article 8 - RESERVE

L'association organisatrice se réserve le droit de modifier, de proroger, d'écourter, d'annuler ce jeu, ou encore d'en limiter les gains, en cas de force majeure selon l'interprétation faite par la jurisprudence française. En conséquence, sa responsabilité ne saurait être engagée et aucune réparation ne pourrait lui être demandée.

Article 9 - FRAUDE

Toute participation au jeu-concours à l'aide de création de comptes multiples sera inéligible.

Article 10 - LOI APPLICABLE

Le présent règlement est soumis à la loi française.